

GUIDE DU DÉLÉGUÉ

*Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient*



Ma commune se situe dans le Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient. Ce guide, conçu pour les
délégués, présente les objectifs de cette mission.

C'EST QUOI UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Un Parc naturel régional (Pnr) est un territoire rural uni autour d'un projet de territoire commun. Il est reconnu au niveau national et labellisé par l'Etat pour la richesse de ses patrimoines naturels, culturels, paysagers et architecturaux. Un Parc, c'est en premier lieu un outil commun d'expertise, d'animation, de pédagogie, d'échanges et de médiation au service de la protection, de la valorisation des patrimoines et du développement du territoire.

La concertation au coeur du projet

Les Pnr s'organisent autour d'un projet concerté inscrit dans une Charte. Cette dernière, coconstruite par les élus, les habitants, les acteurs socio-économiques, définit le cadre et les objectifs d'action partagés pour 15 ans. C'est par la concertation permanente avec les forces vives du territoire que les objectifs de la Charte sont atteints.

Une gouvernance partagée

La gouvernance est assurée par les Communes, les Intercommunalités, les Conseils départementaux et les Conseils régionaux qui ont approuvé et co-signé la Charte. Le succès de sa mise en œuvre repose sur l'implication de ses signataires à travers leurs engagements, leurs compétences et les moyens financiers et humains dont ils dotent le Syndicat mixte.

Le rôle du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte du Parc anime la Charte. Il joue ainsi un rôle de facilitateur des politiques publiques conduites sur son territoire, dont il assure les synergies. Cela implique un travail fortement partenarial et une ingénierie pluridisciplinaire au service des habitants.



LE PARC NATUREL RÉGIONAL

DE LA

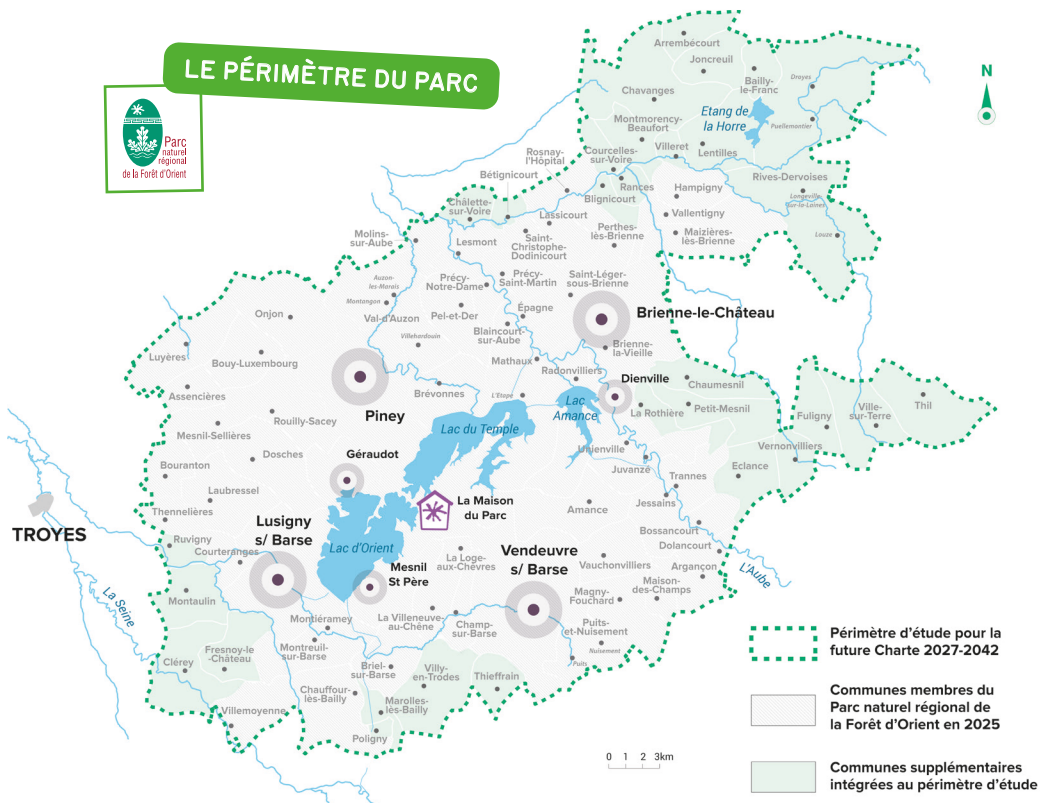
FORÊT D'ORIENT :

UN TERRITOIRE

EN COMMUN

Axé sur la Champagne humide et intégrant plusieurs communes de la Champagne crayeuse et du Barrois limitrophes, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a beaucoup grandi : composé de 38 communes en 1970 lors de sa création, il en comportait 58 en 2025 et va encore s'étendre (périmètre d'étude) !

LE PÉRIMÈTRE DU PARC



Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est actuellement gouverné par un Comité syndical composé de délégués représentant les 58 communes du Parc, Troyes Champagne Métropole en tant que ville-porte, le Conseil départemental de l'Aube et le Conseil régional Grand Est.

Les Parcs naturels régionaux servent l'intérêt général et permettent d'appliquer une démocratie participative. Dans chaque exécutif des collectivités membres du Parc, un élu se voit confier la mission d'y représenter le Parc et ses engagements. Dans un même temps, au sein des instances du Parc, il dispose d'une voix délibérative pour représenter sa commune.

Ce guide est un outil pour les délégués communaux du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Il résume leurs missions principales, donne des repères et explique la manière dont leur rôle permet de contribuer de manière concrète au dynamisme du territoire.



Le délégué joue un rôle clé dans la vie du Parc.

Il favorise l'échange et la circulation de l'information entre le Parc et la commune.

Il est doublement ambassadeur : celui de sa collectivité auprès des instances de pilotage du Parc et celui du Parc dans sa commune.

En relayant les programmes pilotés par le Parc, il aide à promouvoir le développement du territoire et la préservation de l'ensemble de ses patrimoines. Ses missions impliquent souvent un travail de représentation, de liaison et de sensibilisation.

QUELLES COMPÉTENCES DU DÉLÉGUÉ ?

Pour réussir sa mission, le délégué doit réunir plusieurs compétences et connaissances, qui peuvent s'apprendre au fil de son mandat grâce à des formations proposées par le Parc.



Connaître le territoire du Parc



S'impliquer dans les projets du Parc



S'intéresser aux actions du Parc



Connaître le fonctionnement du Parc

LE/LA DÉLÉGUÉ(E) AU PARC



Être curieux des patrimoines naturels et culturels



Être sensible aux enjeux socio-économiques de sa collectivité



S'intéresser au fonctionnement des collectivités territoriales (compétences, dispositifs financiers...)



Faciliter le relationnel

Ces compétences permettent de remplir 5 missions :
découvrez-les !

JE REPRÉSENTE ET FAIS LE LIEN ENTRE LE PARC ET MA COMMUNE

- ◆ **Faire connaître le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient** (périmètre, projet, fonctionnement) auprès des élus de ma commune et des administrés.
- ◆ **Exprimer les intérêts et les besoins de ma commune auprès du Parc.**
Pour cela, le délégué peut solliciter l'équipe du Parc.
- ◆ **Diffuser des informations sur les projets en cours (programme d'actions)** et relayer les appels à projets du Parc ou de ses partenaires.
- ◆ **Relayer les décisions prises lors des instances de gouvernance,** les actualités ou les documents relatifs à la vie du Parc lors des conseils municipaux.

Scanner le QR-Code pour accéder au trombinoscope et aux coordonnées des agents >



<https://www.pnr-foret-orient.fr/fonctionnement-du-parc/une-equipe-au-service-du-territoire/>

Scanner le QR-Code pour consulter les délibérations sur la plateforme Maelis >



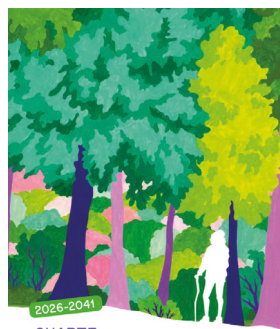
<https://maelis.info/app/home>

- ◆ **Se référer à la Charte du Parc,** pour identifier les engagements de ma commune et agir comme relais auprès de mon conseil municipal.
- ◆ **Mobiliser les parties prenantes autour des projets du Parc.**

Scanner le QR-Code pour accéder à la Charte >



<https://www.pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/projet-de-charte/>



CHARTE

Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient

Version validée en
Comité consultatif
Janvier 2026

◆ *Faire connaître les actions et les initiatives du Parc auprès des habitants, des entreprises et des autres acteurs locaux.*

Cela peut inclure un partage d'informations sur les réseaux sociaux, la distribution ou la mise à disposition de supports d'information (livret d'animations, carte touristique...), la valorisation des acteurs locaux lors d'événements communaux...

◆ *Mettre à disposition les supports de communication du Parc dans ma commune :* permettre la présentation des supports écrits dans un espace dédié, partager la gazette du Parc et certains emailings.

◆ *Communiquer auprès des habitants :* intégrer un ou plusieurs articles dans les bulletins municipaux et relayer les informations du Parc sur les plateformes numériques de ma commune (Panneau Pocket, Maelis...).



- ◆ ***Mettre en lien les acteurs du territoire pour accompagner leurs actions et prendre en compte les intérêts de chacun.***

EXEMPLE : Organiser une rencontre entre le Parc et des acteurs locaux qui souhaitent développer une offre touristique de nature ou créer un gîte dans la commune.

- ◆ ***Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et culturels.***

EXEMPLE : Aider à constituer un groupe d'habitants pour mettre en place des inventaires participatifs (Atlas de la biodiversité).

- ◆ ***Prendre part aux réunions locales pour échanger sur les enjeux du territoire et trouver ensemble des solutions.***

EXEMPLE : La mairie, les propriétaires et les associations patrimoniales se réunissent pour décider ensemble de la restauration et de la valorisation des bâtiments anciens du village.



JE PARTICIPE AUX DÉCISIONS STRATÉGIQUES DU PARC

MISSION
N°4

- ◆ *Participer aux instances de gouvernance du Parc :* Comité syndical, Bureau syndical, Conférence des maires...
- ◆ *Contribuer à la prise de décisions stratégiques avec l'exécutif et les autres délégués du Comité syndical.*
- ◆ *Participer aux groupes de travail thématiques et être partie prenante dans les décisions opérationnelles du Parc.*



JE M'IMPLIQUE DANS LES PROJETS MENÉS PAR LE PARC ET/OU LA COMMUNE

MISSION
N°5

- ◆ *Mobiliser le conseil municipal de ma commune,* pour développer des actions en lien avec la Charte ou répondre aux appels à projets proposés.
- ◆ *Être un délégué « sentinelle », en identifiant les projets locaux* en lien ou à mettre en lien avec le projet de territoire, ainsi que ceux qui pourraient être néfastes pour le territoire.
- ◆ *Informers les professionnels de ma commune* de la possibilité de bénéficier de la marque Valeurs Parc.
- ◆ *Faciliter l'organisation d'ateliers ou de chantiers participatifs sur ma commune :* proposer des lieux, mettre à disposition une salle, relayer la communication.

L'équipe technique du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se répartit en quatre pôles. Les agents travaillent de manière transversale pour la valorisation et la dynamisation du territoire.

Le Parc se place en tant que facilitateur. Ses agents opèrent au plus près du terrain et accompagnent les communes grâce à leur ingénierie et leurs conseils. Cet appui dédié aux communes membres est gratuit !

ARCHITECTURE ET PAYSAGE



- ◆ Conseil gratuit pour tous les porteurs de projets d'aménagement, publics et privés : études et réflexions en amont du projet, avis simples sur les permis de construire, actions de concertation, animations adaptées...
- ◆ Accompagnement des collectivités dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme pour faciliter les démarches.
- ◆ Sensibilisation des habitants à la préservation de leur cadre de vie.
- ◆ Accompagner les projets de production d'énergie renouvelable et la mise en place des politiques communales de sobriété énergétique.

ÉCONOMIE LOCALE



- ◆ Financement des projets innovants à travers le Groupe d'Action Locale (GAL) Triangle d'Orient (programme européen LEADER).
- ◆ Valorisation des professionnels labellisés par la Marque « Valeurs Parc naturel régional ».
- ◆ Soutien aux filières agricoles et forestières (Paiements pour Services Environnementaux, formations gratuites pour les exploitants, gestionnaires et propriétaires...).

Pour découvrir tous les projets communaux accompagnés par le Parc dernièrement, rendez-vous sur la carte interactive « Terre de projets » :

<https://terre-de-projets.pnr-foret-orient.fr/>



ENVIRONNEMENT



- ◆ Diagnostics écologiques sur les propriétés communales et proposition de notices de gestion et de travaux.
- ◆ Restauration de milieux via des chantiers participatifs et des financements externes.
- ◆ Concilier les usages et les enjeux écologiques sur le territoire (formations au bûcheronnage et à l'affouage, initiation à la traque-affût...).

TOURISME



- ◆ Gestion d'une offre touristique structurante pour le territoire (Espace Faune de la Forêt d'Orient, Maison du Parc, randonnée pédestre, guide du Parc...).
- ◆ Construction d'un programme d'animations annuel avec nos partenaires incluant des animations gratuites et ouvertes à tous.
- ◆ Accompagnement des professionnels et des communes dans leurs projets touristiques et de communication.

ÉDUCATION



- ◆ Actions auprès des établissements scolaires : interventions en classe, labellisation E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable), développement des ATE (Aires Terrestres Éducatives), dispositif « Faire classe dehors »...
- ◆ Mise à disposition d'outils pédagogiques adaptés aux spécificités du territoire.
- ◆ Sciences participatives avec le déploiement d'outils collaboratifs : « J'observe mon Parc », Inventaire du patrimoine...

...et beaucoup d'autres encore !



Pour être accompagné, retrouvez les coordonnées des agents du Parc sur cette page : <https://www.pnr-foret-orient.fr/fonctionnement-du-parc/une-equipe-au-service-du-territoire/>



*Retrouvez nos guides, fiches pratiques et outils
en accès libre sur le site internet du Parc :*

*[pnr-foret-orient.fr/
pratique/centre-de-ressources/](http://pnr-foret-orient.fr/pratique/centre-de-ressources/)*



Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Maison du Parc, 4 D43

10220 Piney

contact@pnr-foret-orient.fr - 03 25 43 38 88

pnr-foret-orient.fr

*Inspiré du Guide du délégué édité en 2025
par le Parc naturel régional
des Vosges du Nord.*

